



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AGA-2018-09-22/24
Révision du régime fiscal municipal

CONSIDÉRANT QUE, pour l'essentiel, le financement des municipalités s'effectue actuellement quasi exclusivement à partir de la taxe foncière;

CONSIDÉRANT QUE cette situation met une pression importante sur les municipalités qui ne peuvent voir augmenter leurs revenus que par l'accroissement de leur parc immobilier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir cette situation, compte tenu notamment des défis que pose l'aménagement du territoire;

Il est proposé par : M. Scott Pearce, préfet de la MRC d'Argenteuil

Et appuyé par : M. Guy St-Pierre, maire de Manseau

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de revoir le régime fiscal municipal et d'étudier les façons de réduire significativement l'apport de la taxe foncière dans le financement municipal, en tenant compte notamment de nouvelles sources de revenus tel que la TVQ, l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2018-09-20/24 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018.



SYLVAIN LEPAGE

Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation



Date